



**FICHE SIGNALÉTIQUE
8010 / 8012**

Canutec 1-613-996-6666 (24 heures)

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identification du produit : 8010 / 8012
Nom du produit : Aqua Shine
Famille chimique : Mélange
Fournisseur/Fabricant : Auto-Chem Inc.
33 de Lyon
Repentigny, QC, Canada
J5Z 4Z3
Tel : 450-654-9292
Fax : 450-654-0633
www.autochem.com
Contact : Jean Dagenais

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Essences minérales	64742-88-7	10 – 30	LD50 >6216 mg/kg, rat, oral LD50 >3108 mg/kg, rat, cutané LC50 >14.1mg/l/4 hrs, rat TWA 100 ppm (ACGIH)
Argile Kaolin	66402-68-4	3 – 7	PEL TWA 10 mg/m ³ , OSHA TLV TWA 10 mg/m ³ , ACGIH
Acide oléique	112-80-1	1 – 5	LD50 25000 mg/kg, rat, oral

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux.
Peau : N'est pas un irritant cutané primaire pour une exposition de courte durée.
Inhalation : Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. En de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque, ce qui peut causer des arythmies.
Ingestion : Le liquide, lorsque inspiré accidentellement dans les poumons peut causer une inflammation sévère des poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Yeux : Aucun connu.
Peau : Dermate, peut dégraisser la peau, réactions allergiques.
Inhalation : Inhalation prolongée ou continue peut causer de la toux, le souffle court, étourdissement, intoxication, nausée et dépression du système nerveux central.
Ingestion : Aucun connu.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau ou une solution saline pendant 15 à 20 minutes en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Retirer les verres de contact. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe.
- Peau : En cas de contact, rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Bien laver avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, obtenir des soins médicaux.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. En cas d'arrêt respiratoire ou cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire et obtenir des soins médicaux.
- Note au médecin : Le danger principal après une ingestion accidentelle est l'aspiration du liquide dans les poumons, ce qui peut produire une pneumonie chimique. Des arythmies cardiaques ont été rapportées avec l'exposition au solvant. Si plus de 2.0 mg/kg ont été ingérés, le vomissement devrait être induit sous surveillance. Si des symptômes comme la perte du réflexe laryngé, des convulsions ou de l'inconscience apparaissent avant le début des vomissements, un lavage gastrique avec un tube endotrachéal devrait être considéré.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair : 42 C (Essences minérales 64742-88-7)
- Température d'auto-inflammation : 240 C (Essences minérales 64742-88-7)
- Limites d'inflammation – air (%) : LIE : 1.0 LSE : 5.0 (Essences minérales 64742-88-7)
- Agents d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), mousse d'alcool, poudre chimique ou eau pulvérisée, selon la nature de l'incendie. La poudre chimique sèche ou l'eau peuvent être utilisées pour refroidir les contenants. Ne pas utiliser d'eau autrement que sous forme de brume.
- Équipement de protection : Les pompiers devraient porter des vêtements complets de protection ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, dioxyde de silice.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Éviter le contact avec le produit renversé. Enlever les vêtements contaminés. Arrêter les fuites si sécuritaire. Éloigner toutes les sources d'ignition dans les environs. Utiliser des méthodes de retenue appropriées afin d'éviter les contaminations environnementales. Éviter de laisser s'étendre ou d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau en utilisant du sable, de la terre ou toute autre barrière appropriée. Essayer de disperser les vapeurs ou de les diriger vers un endroit sécuritaire. Prendre des précautions contre les décharges statiques. S'assurer de mettre tous les équipements à la terre.

- Petit déversement : Pour moins de un baril, transférer mécaniquement dans un contenant refermable et bien identifié pour recyclage ou mise au rebut. Laisser les résidus s'évaporer ou absorber avec un matériel approprié et mettre au rebut de façon sécuritaire. Enlever le sol contaminé et mettre au rebut de façon sécuritaire.
- Grand déversement : Pour moins de un baril, transférer mécaniquement dans un contenant refermable et bien identifié pour recyclage ou mise au rebut. Ne pas disperser les résidus avec de l'eau. Laisser les résidus s'évaporer ou

absorber avec un matériel approprié et mettre au rebut de façon sécuritaire.
Enlever le sol contaminé et mettre au rebut de façon sécuritaire.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Inflammable. De pas couper, percer, sabler, souder ou toute autre opération similaire sur ou près des contenants. Les équipements fixes ainsi que les contenants et équipements de transvidage doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation de charges statiques. Des surfaces chaudes peuvent être suffisantes pour allumer le liquide en l'absence de flammes ou d'étincelles. Éteindre les veilleuses, cigarettes et fermer toutes autres sources d'ignition avant l'utilisation et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ne pas pressuriser le contenant pour le vider. Éviter de respirer les vapeurs et le contact prolongé et continu avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant la réutilisation. Appliquer une bonne hygiène personnelle. Sécher les vêtements contaminés à l'air avant le lavage.

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, éloigné de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser une ventilation anti-déflagration pour prévenir l'accumulation de vapeurs.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION

Mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique est recommandée pour toutes situations où l'émission de vapeurs peut se produire à l'intérieur. Les équipements électriques et mécaniques doivent être anti-déflagration. Pour l'entrée du personnel dans des espaces restreints, une procédure appropriée doit être suivie, incluant la ventilation et des tests sur l'atmosphère présente dans le contenant.

Protection personnelle pour manipulation de routine :

Yeux : Des lunettes de sécurité et / ou un masque facial pour protéger les yeux et le visage, advenant que le produit soit utilisé de manière à ce qu'il y ait un risque d'éclaboussure.

Peau : Des vêtements imperméables doivent être portés dans les espaces restreints ou s'il y a un risque d'éclaboussures.

Gants : Gants imperméables, Viton, polyvinyl alcool.

Inhalation : Si l'exposition dépasse les limites des normes en milieu de travail, utiliser un respirateur NIOSH approprié. Utiliser un respirateur à cartouche pour vapeurs organiques approuvé NIOSH ou un respirateur approuvé NIOSH avec apport d'air.

Protection personnelle pour déversements :

Yeux : Des lunettes de sécurité et / ou un masque facial pour protéger les yeux et le visage.

Peau : Des vêtements imperméables doivent être portés dans les espaces restreints ou s'il y a un risque d'éclaboussures.

Gants : Gants imperméables, Viton, polyvinyl alcool.

Inhalation : Utiliser un respirateur à cartouche pour vapeurs organiques approuvé NIOSH ou un respirateur approuvé NIOSH avec apport d'air.

Note : Ces précautions sont valides pour la manipulation à la température de la pièce. L'utilisation à des températures élevées ou l'application par pulvérisation peuvent exiger des précautions supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide.

Couleur :	Blanc.
Odeur :	Sucrée.
pH @ 1% :	8.0
Densité relative (g/cm ³) :	0.980
Point d'ébullition :	Non déterminé.
Point de congélation :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Matières volatiles (poids) :	Non déterminé.
Solubilité (eau) :	Non soluble.
COV (%) :	Non déterminé.
Viscosité :	Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable.
Polymérisation dangereuse :	Non.
Conditions à éviter :	Chaleur, étincelles, flammes nues et autres sources d'ignition.
Incompatibilités :	Oxydants forts, acides forts et alcalins.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, dioxyde de silice.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédient	CAS	Pourcentage	Limites d'exposition
Essences minérales	64742-88-7	10 – 30	LD50 >6216 mg/kg, rat, oral LD50 >3108 mg/kg, rat, cutané LC50 >14.1mg/l/4 hrs, rat TWA 100 ppm (ACGIH)
Argile Kaolin	66402-68-4	3 – 7	PEL TWA 10 mg/m ³ , OSHA TLV TWA 10 mg/m ³ , ACGIH
Acide oléique	112-80-1	1 – 5	LD50 25000 mg/kg, rat, oral

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux :	Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux.
Peau :	N'est pas un irritant cutané primaire pour une exposition de courte durée.
Inhalation :	Les vapeurs sont modérément irritantes pour les voies respiratoires. En de rares cas, il peut y avoir sensibilisation du muscle cardiaque, ce qui peut causer des arythmies.
Ingestion :	Le liquide, lorsque inspiré accidentellement dans les poumons peut causer une inflammation sévère des poumons.

Effets chroniques :

Effets cancérogènes :	Aucun connu.
Effets mutagènes :	Aucun connu.
Effets tératogènes :	Aucun connu.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement du contrôle des incendies pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les aires contaminées doivent être nettoyées et restaurées à leur état d'origine ou à la satisfaction des autorités. Certaines composantes sont toxiques pour la vie aquatique.

13. MISE AU REBUT

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Emballage contaminé : Selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information réglementaire	Nom d'expédition	UN	Classe	PG
Classification TMD	Liquide inflammable n.s.a.	1993	3	III

15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS

SIMDUT : B2 Liquide inflammable
D2B Matières toxiques ayant d'autres effets.

DSL : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont exempts.

TSCA : État de l'inventaire du US TSCA : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire du la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par : Danielle Gonthier, chimiste

Date : Sept. 2012

Avis au lecteur :

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.